

Quelles seront les mesures mises en place pour atténuer le bruit ?

Les mesures d'atténuation visent à réduire au maximum le bruit lié aux opérations et à se conformer aux réglementations en vigueur.

Installations et équipements

- Installation de silencieux sur certains équipements fixes (exemple : sur les ventilateurs de deux silos et sur les dépoussiéreurs)
- Recouvrement complet ou partiel des deux tours pour confiner le bruit des équipements à l'intérieur
- Installation de la station de déchargement de wagon et de la zone d'attente des camions au sud du site, qui est la plus éloignée des zones résidentielles à proximité

Opérations

- Entre 22 h et 6 h, dans la mesure du possible :
 - adaptation des opérations de manière à éviter d'autres sources sonores pendant l'arrivée d'un train durant cette période
 - limitation de la présence de camions sur le site simultanément à celle de wagons et de bateaux
- Mise en place d'une procédure formelle à l'opérateur ferroviaire, lors des manœuvres de couplage et de séparation des wagons, afin de minimiser les bruits générés
- Positionnement de la première section de train en bordure du boulevard Champlain pour créer un écran antibruit lors du déplacement des autres wagons
- Réduction du temps de la marche au ralenti des camions
- Mise en place d'un système d'avertissement de recul lumineux, plutôt que sonore, sur les véhicules pour les opérations se déroulant après la tombée du jour (véhicules de La Coop fédérée)
- Les équipements générant des nuisances sonores pourront être installés à l'intérieur de caissons évitant la propagation du bruit

Programme de suivi

- Nous mettrons en place un mécanisme de suivi du climat sonore annuel au cours des cinq premières années d'opération, afin de comparer les émissions sonores réelles avec les valeurs guides
- Mise en place d'un système de gestion et de traitement des signalements (plaintes, événements particuliers, etc.)



CLIMAT SONORE

Les principales sources de bruit pouvant augmenter le niveau sonore à proximité du terminal d'exportation de grains sont les arrivées de marchandises de même que les opérations de chargement et de déchargement par le camionnage (en provenance de l'ouest uniquement) ou le transport ferroviaire. Toutefois, on prévoit que, 72 % du temps, il n'y aura aucune réception ni expédition de marchandises, et pour le reste du temps (28 % du temps), les arrivages auront généralement lieu pendant le jour, alors que le bruit des opérations se confondra davantage au climat sonore ambiant.

Ce qui a été fait

- Mesure du climat sonore actuel, à proximité du projet
- Modélisation du bruit généré par le projet
- Comparaison avec le climat sonore actuel (avant le projet) dans les zones résidentielles à proximité du projet (Cap Blanc et Les Jardins de Mérici)
- Élaboration de mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre avant et pendant la phase d'opération

Quelles seront les sources sonores de l'exploitation du projet?

- Équipements fixes (ex. : dépoussiéreurs, ventilateurs, convoyeurs)
- Arrivée et déchargement de wagons
- Arrivée et déchargement de camions
- Chargement et déchargement causés par le convoyeur des bateaux

Quel sera l'impact sonore du projet?

L'impact sonore du projet sera limité et risqué, la majeure partie du temps, de se confondre au bruit ambiant. En considérant les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre, le projet respectera les valeurs guides en vigueur s'il n'y a pas d'arrivée de trains entre 22 h et 6 h.

Afin de limiter l'impact sonore, les valeurs guides prescrites par l'Administration portuaire de Québec ont été appliquées aux résultats des tests effectués en novembre 2017. Ces valeurs correspondent aux limites les plus exigeantes entre la réglementation municipale (n° 978) et la directive du MDDELCC (note d'instruction 98-01). Comme le niveau de bruit ambiant varie pendant la journée, les valeurs guides ont été modulées en conséquence et les niveaux de bruit du projet ont été comparés à cette grille de référence.

Les activités de transport du grain par train, par bateau et par camion et les opérations de chargement et de déchargement sont les plus susceptibles de causer du bruit, mais il n'y aura aucune réception ou expédition de marchandises 72 % du temps.

Évidemment, nous visons à respecter les objectifs en tout temps. Pour y arriver, nous travaillerons en étroite collaboration avec le transporteur ferroviaire afin d'établir des mesures pour atténuer le bruit lors de l'arrivée et le départ d'un train, ce qui surviendra généralement davantage avec le climat sonore ambiant.

72%
DU TEMPS
AUCUNE
RÉCEPTION/EXPÉDITION
DE MARCHANDISES.

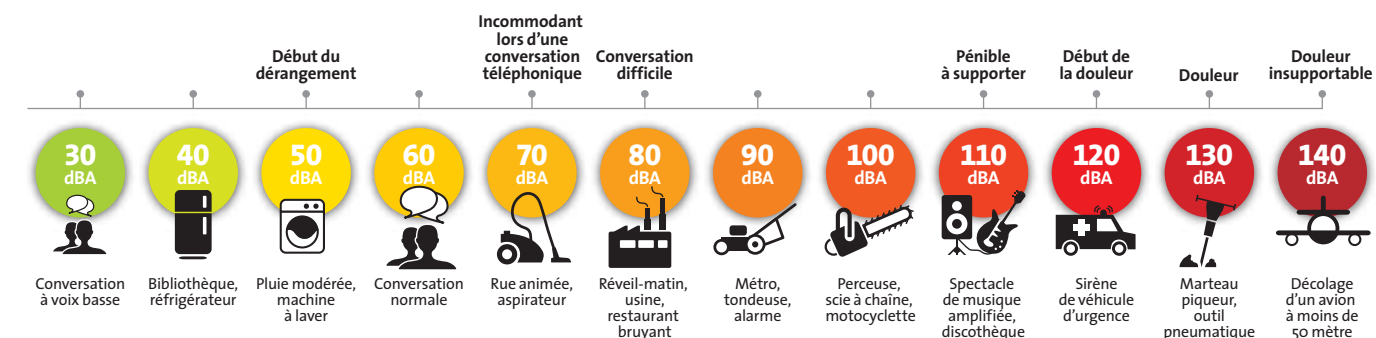
La pleine opération : une situation exceptionnelle

La pleine opération signifie que la totalité des équipements et des opérations fonctionne à leur maximum et en simultanément pendant une période de 24 h, soit l'arrivée et le déchargement d'une centaine de camions, d'un train et d'un bateau ainsi que le chargement d'un autre bateau. Toutes les mesures seront prises pour éviter cette situation, mais il est possible que ce scénario exceptionnel se produise à l'occasion, soit 4 % du temps.

Impact sonore de la pleine opération



Exemple de bruit et réactions humaines



Source : ministère de la Santé et des Services sociaux